

## REUNION DU 2 MAI 2012

L'an deux mille douze, le deux mai, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du vingt avril deux mille douze et sous la présidence de monsieur Jean-Claude VIBIEN, Maire.

**Présents :** Messieurs Jean-Claude VIBIEN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Jean-François ROUMANIE, Yves FONTAN, Jean-Christophe QUENTIN, Stéphane DE GUGLIELMI. Mesdames Christiane BARROT, Pascale GOURSAUD, Béatrice MOREAU, Corinne FERREIRA, Nathalie PEYNAUD.

**Excusé :** Christophe LAVAURE qui a donné procuration à Christian AUTHIER.

**Secrétaire :** Nathalie PEYNAUD.

**Ordre du jour :** Vote du budget primitif principal 2012, divers.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012 (23-2012).

M. le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion du conseil municipal du 11 avril 2012, le budget primitif principal n'a pas été adopté. Il précise que, en l'absence d'adoption de ce budget, les dépenses d'investissement ne peuvent être mandatées.

Il est rappelé que ce budget comprend les dépenses d'investissement suivantes :

En vue de l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe, des travaux sont à prévoir à l'école ainsi que des améliorations diverses, pour un montant de 6 000 €.

Les travaux de restauration de l'église sont en cours, la couverture de l'agence postale communale doit être refaite et les travaux sur le bâtiment de Fon La Douze doivent être achevés. Le montant de l'ensemble de ces travaux est estimé à 180 000 €.

Des travaux de voirie sont prévus, pour un montant de 22 000 €. L'acquisition de divers matériels de voirie (tondeuse, panneaux) et des acquisitions de terrains de voirie sont inscrits pour un montant de 9 000 €.

L'aménagement de la traverse des Versannes est estimé à 585 000 €. La programmation par le conseil général doit être finalisée courant mai.

Le montant des travaux concernant l'enfouissement des réseaux et le déplacement des candélabres s'élève à 30 500 €.

Le solde de la carte communale s'élève à 3 000 €.

Des acquisitions diverses sont prévues pour un montant de 10 200 €.

Soit un montant total des travaux et acquisitions de ce budget primitif de 845 000 €.

Les subventions pour aider à financer ces investissements s'élèvent à 437 000 €.

Le solde est financé par l'emprunt et le prélèvement sur la section de fonctionnement.

M. le Maire précise que 600 000 € seront dépensés par le conseil général pour réaliser le goudronnage, les espaces verts et la signalétique. Si, en l'absence de vote du budget, l'aménagement de la traverse ne peut être réalisé, il faudra attendre plusieurs années avant une nouvelle programmation. Une réunion de travail, le 2 mai, avec M. MATON (DRPP), le bureau d'études SOCAMA et le SDE a permis d'arrêter un calendrier de la réalisation de l'opération. Une réunion publique aura lieu fin mai, aux Versannes.

M. ROUMANIE, indique qu'il a rencontré M. AUZOU, qui l'avait contacté par téléphone afin de connaître son avis sur la situation. Ce dossier d'aménagement de la traverse, selon M. AUZOU, avait évoqué avec M. DEBAERE. Il ajoute qu'il a lu le compte rendu de la dernière réunion et qu'il partage ce que Mme BARROT a dit.

M. VIBIEN précise que la réalisation des assainissements avait été préparée lors du précédent mandat. Cette 1<sup>ère</sup> étape achevée, l'enfouissement des réseaux doit être réalisé. La 3<sup>ème</sup> étape, l'opération traverse du bourg, a été préparée lors de ce mandat par le bureau d'études retenu l'année dernière. Il ajoute que le conseil municipal avait voté à l'unanimité les travaux de la traverse des Versannes, ainsi que la restauration de l'église et la révision de la carte communale.

Malgré ces engagements, le budget n'a pas été adopté. Cette situation n'est pas acceptable et inquiète la préfecture et le conseil général. De plus, un dossier comprenant des plans du projet d'aménagement, présenté en conseil municipal, n'a pas été retrouvé. Un autre avait été piqué par Mme BARROT.

Mme BARROT réplique qu'elle n'a pas « piqué » ce dossier, qu'elle l'avait emporté par mégarde, et qu'il a été restitué.

Mme FERREIRA précise que le non vote du budget avait pour but de tirer la sonnette d'alarme et n'était pas ciblé sur les Versannes. Elle indique que, comme l'a dit Mme BARROT, le virement de la section de fonctionnement a fortement diminué, il est passé de 130 000 € à 20 000 €. En réponse à M. AUTHIER évoquant l'inscription de la commune en réseau d'alerte lors du précédent mandat, elle ajoute que ce n'est pas la même chose d'être inscrit dans ce réseau pour des dépenses d'investissement, différentes chaque année, que pour des dépenses de fonctionnement, obligatoires, comme les frais de personnel. Cette situation est plus difficile à redresser. Elle ajoute que l'objectif premier était de travailler en équipe, en utilisant les compétences de chacun. Mais les achats sont réalisés sans tenir compte des avis, par exemple pour le four de la cantine, achat qui avait été confié à M. ROUMANIE.

M. VIBIEN répond que certains achats doivent être réalisés rapidement, pour ce qui concerne le four, il a été obligé de réaliser cette acquisition rapidement, avant la rentrée scolaire.

Mme BARROT intervient « Le budget a été refusé en 1<sup>ère</sup> lecture, en qui nous concerne, nous avons formulé les raisons pour lesquelles nous avons refusé ce budget. Celui-ci n'a pas changé. Votre gestion municipale n'a pas changé non plus. Nous ne voyons donc pas pour quelles raisons nous voterions aujourd'hui un budget refusé hier ».

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif principal 2012, au scrutin secret.

Votes pour : 7          Votes contre : 6          Abstention : 1

Le budget primitif du budget principal 2012, est adopté.

## DIVERS.

### **Remboursement consommation eau potable (24-2012).**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le remboursement, par VEOLIA, d'un montant de 3 147 € pour une fuite d'eau.

### **Redevance d'occupation du domaine public (25 – 2012).**

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF et France Télécom au taux maximum.

Le montant pour ERDF est de 189 €.

### **Intervention des élus.**

Les élus s'interrogent sur une mise à disposition efficace du défibrillateur, actuellement déposé à la mairie. IL apparaît difficile de concilier l'accessibilité rapide à cet appareil et la protection contre le vandalisme ou le vol.

### **Préparation des élections présidentielles (2<sup>ème</sup> tour) et législatives.**

Il est demandé aux élus de bien vouloir tenir le bureau de vote les 6 mai, 10 et 17 juin.

### **Cérémonie du 8 mai.**

Il est demandé aux élus de bien vouloir participer à la cérémonie commémorative de l'armistice qui aura lieu mardi 8 mai à 11 heures 45 au monument aux morts.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

La séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.